

CHARTRE SÉCURITÉ

SNCF ET ENTREPRISES PARTENAIRES

« La sécurité que nous devons à nos clients, nos agents, nos partenaires et notre environnement est une préoccupation majeure de la SNCF ».

Politique de Sécurité de la SNCF, Février 2023.

ANCRRER ET DÉVELOPPER UNE CULTURE DE SÉCURITÉ COMMUNE

La SNCF et ses partenaires s'engagent à respecter et mettre en œuvre les principes de cette charte sécurité auprès de l'ensemble des personnes intervenant dans les emprises SNCF et quel que soit le secteur d'activité ou chantier.

Ces principes sont applicables **POUR TOUS, PARTOUT, TOUT LE TEMPS**. Ils sont explicités dans les annexes de ce document.

Pour un engagement et une implication de TOUS :

Je connais les risques de mon activité sur ma sécurité et celle des autres. **J'exerce une vigilance partagée, j'applique et fais appliquer les Règles Qui Sauvent, et j'interviens ou j'alerte** pour faire corriger ou cesser toute situation à risque que je constate.

Pour être Leader en sécurité

Manager, je suis présent sur le terrain, je suis exemplaire, je communique systématiquement à mes équipes les décisions prises, les arbitrages réalisés qui impactent la sécurité, en donnant du sens. **Je reconnais les bonnes pratiques et les valorise.**

Pour une culture Juste qui favorise la remontée d'informations

Manager, je favorise la libération de la parole et j'applique un traitement juste et équitable des faits sécurité pour favoriser la remontée d'informations.

Pour une organisation apprenante et une culture interrogative

Je contribue à l'analyse des faits sécurité (y/c quasi-accidents) pour **identifier les causes profondes**. **Les retours d'expérience sur les faits sécurité bénéficient au plus grand nombre** par la définition d'actions générales (et non seulement locales).

Pour un équilibre entre prescription et adaptation

Manager, je m'assure régulièrement que les règles sont réellement applicables et appliquées sur le terrain. J'encourage les opérateurs à intervenir pour faire corriger ou cesser une situation à risque qu'ils identifient, qu'elle implique leur activité ou l'activité d'autres personnels, de mes partenaires ou de tout autre entreprise, qu'il y ait ou non coactivité.

Pour une conscience partagée des risques

Lors de l'analyse d'évènements, les acteurs concernés sont associés et l'organisation dispose **d'indicateurs relatifs aux risques majeurs et aux précurseurs d'accidents graves**.

Pour une attention portée aux barrières techniques, au SGS et aux FOH

Un travail est mené en conception (MOA, exécution) pour **limiter l'exposition aux risques et l'export de risques chez les partenaires**. Les caractéristiques humaines et les fonctionnements des collectifs de travail sont pris en compte dans la conception des situations de travail et des tâches à réaliser.

MESURER ET PROGRESSER : AUDITS ET ÉVALUATIONS

Les partenaires de la SNCF peuvent être sollicités afin de démontrer la bonne mise en œuvre de la présente charte. A cet effet, ils autorisent la SNCF à procéder ou faire procéder à des audits dans les conditions prévues par le contrat.

Cette charte est une obligation contractuelle et engage les parties prenantes. Elle ne substitue pas aux autres clauses contractuelles ni à la réglementation en vigueur.

Paris, le 14 mai 2025